

**PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION DU BASSIN VERSANT DES
PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES – AVIS DU SYMPAC**

Rapporteur : Monsieur AGIUS, Vice-Président en charge de l'urbanisme, l'aménagement du territoire et de la politique de l'habitat.

Par arrêté du 16 janvier 2020, le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin versant des pieds de coteaux des wateringues a été prescrit.

Le projet a été établi en concertation avec les collectivités concernées.

Par courrier en date du 26 janvier 2021, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a transmis le projet de PPRI à la consultation des Personnes Publiques, conformément à l'article R 562-7 du Code de l'Environnement.

Le dossier comprend :

- Une note de présentation ;
- Le bilan de la concertation ;
- Le règlement ;
- Les cartographies d'aléas, d'enjeux, de zonages réglementaires et des hauteurs d'eau.

A l'issue de la consultation, le dossier sera soumis à enquête publique. Après son approbation, le PPRI constituera une servitude d'utilité publique qui s'imposera aux documents et à la gestion des actes d'urbanisme.

Compte tenu de la nature du risque et des enjeux, le PPRI s'avère être un outil adapté pour gérer et aménager notre territoire en prenant en compte le risque.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Prévention du Risque du bassin versant des pieds de coteaux des wateringues.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 2 avril 2021
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 2 avril 2021
- sa réception en Sous-Préfecture le : 7 avril 2021

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic
LOQUET
Date de signature : 12/04/2021
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2021

Le trente et un mars de l'an deux mille vingt et un, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le dix-huit mars deux mille vingt et un, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Maïté MULOT FRISCOURT, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Michèle DUCLOY (pouvoir Mr AGIUS), MM. Guy ALLEMAND, Julien CORDENOS, Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Gérard GRENAT (pouvoir Mr MIGNONET), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (pouvoir Mr BUY), MM. Gabriel BERLY, Thierry GUILBERT (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr VASSEUR) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Clotilde BEAUFILS